

République Algérienne démocratique et populaire
Université Badji Mokhtar d'Annaba
Faculté de médecine
Département de médecine
Pr. Mellouki Youcef :

**Module II : Enseignement de droit médical
Année universitaire 2020/2021**

**Polycopié destiné aux étudiants de la 6^{ème} Année médecine
2^{ème} rotation**

**Intitulé du cours :
Les rapports du médecin avec les institutions nationales et internationales
L'exemple de l'association médecins sans frontières (MSF)**

Le médecin chef de service

Le président du comité pédagogique

Le chef de département de médecine

L'objectif pédagogique :

- Apprendre les règles éthiques et déontologiques relatives à l'exercice de la médecine dans des situations particulières : conflits, catastrophes...etc.

Plan du cours

- I. Introduction
- II. Quelques chiffres de l'organisation MSF
- III. Activités et missions de l'organisation
- IV. Conclusion
- V. Bibliographie

I. **Introduction** :

C'est l'une des organisations non gouvernementales (ONG) les plus connues au monde. Elle a été créée le 21 décembre 1971 par des médecins français.

Œuvrant dans **la neutralité et en toute impartialité**, l'association s'engage à respecter les **principes déontologiques** de leur profession et à maintenir **une totale indépendance** à l'égard de tout pouvoir (politique ou autres).

(MSF) apporte une assistance médicale à des populations dont la vie ou la santé est menacée : conflits armés, d'épidémies, de pandémies, de catastrophes naturelles ou encore d'exclusion des soins.

II. **Quelques chiffres de l'organisation MSF** :

MSF est aujourd'hui une des premières organisations non gouvernementales (ONG) d'aide médicale au monde.

Elle dispose de 19 sections indépendantes dont 5 sont opérationnelles : France, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Suisse.

Elle envoie chaque année 6000 volontaires sur le terrain ; 1000 pour MSF France, dans une quarantaine de pays.

III. **Activités et missions de l'organisation** :

1. Lors d'épidémies, de conflits ou d'autres situations de crise : Elle peut mettre en œuvre une série de prestations de soins :

- a. Consultations ;
- b. Hospitalisations ;
- c. Interventions chirurgicales urgentes ;
- d. Nutrition ;
- e. Soins psychologiques.

2. Populations victimes de conflits : MSF assure

- a. La chirurgie d'urgence ;
- b. S'investit dans des hôpitaux et des centres de santé ;
- c. Déploie des équipes mobiles pour fournir des consultations médicales ;
- d. Intervient dans les camps de déplacés ou de réfugiés

3. Epidémies, pandémies et endémies : En situation épidémique :

Elle assure la vaccination contre les maladies infectieuses (méningite par exemple) ;

Elle soigne ceux qui sont déjà malades et en danger de mort avec des médicaments efficaces.

4. Catastrophes naturelles ou Autres : l'association MSF :

- a. Peut apporter des soins médicaux aux blessés ;

- b. Fournir des abris, de l'eau, des couvertures, des kits d'hygiène, des biens de première nécessité ;
- c. Distribuer de la nourriture aux rescapés.

5. Exclusions de soins : MSF peut effectivement :

Apporter une aide utile aux personnes vulnérables et marginalisés tels que les étrangers illégaux, les enfants abandonnés et les personnes âgées.

IV. Conclusion :

La mission de l'association médecins sans frontières est accomplie dans le respect des règles éthiques universelles et celles relatives à la déontologie médicale : celle-ci impose en particulier le devoir de prodiguer des soins **sans nuire** (ni à un individu ni à un groupe) et d'assister toute personne en danger avec **humanité, impartialité**, et en respectant le secret médical.

Le non-respect des principes d'éthique médicale peut faire l'objet de sanctions disciplinaires à l'égard des médecins et donner la possibilité aux victimes d'être indemnisées devant le tribunal civil au titre de violation du secret médical.

V. Bibliographie :

site web : www.msf.fr

association médicale mondiale <http://www.wma.net>